

**Délibération n°2025-03 relative aux droits d'inscription au diplôme, à la tarification de l'hébergement et des bibliothèques de l'École normale supérieure**

- Vu** le code de l'éducation notamment son article L. 613-2 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement de la vie étudiante de l'École normale supérieure ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 juillet 2012 portant approbation à l'augmentation des droits du diplôme de l'ENS ;
- Vu** la délibération n°2015-34 du conseil d'administration du 13 octobre 2015 modifiée portant approbation des tarifs toutes taxes comprises des redevances et prestations rattachées à l'hébergement ;
- Vu** la délibération n°2024-32 du conseil d'administration portant approbation du budget initial 2025 de l'ENS-PSL ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'application à compter de la rentrée 2025-2026 des nouveaux montants comme suit :

Tarifs annuels d'inscription à la préparation au diplôme de l'École normale supérieure :

- normaliens et normaliennes fonctionnaire stagiaires : 800 €
- normaliennes et normaliens allocataires d'une bourse mensuelle versée par l'ENS-PSL : 400 €
- normaliennes et normaliens étudiants : 250 €

Tarifs mensuels de l'hébergement :

- redevance d'occupation d'une chambre : 465 €
- pour une ou un boursier CROUS : 315 €

Tarifs annuels d'inscription aux bibliothèques de l'ENS-PSL pour :

- les alumni : 40 €
- les extérieurs : 60 €

**Nombre de membres votants : 24**

Pour : 11

Contre : 8

Abstention : 5

Fait à Paris, le 14 mars 2025

La présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

***SIGNÉ***